

## Justice

# UNM: un procès pour rien?

Devant la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, les avocats de la CGT ont tenté hier de faire annuler la liquidation judiciaire de l'Union naval Marseille. Sans aucune garantie de succès.

Un premier président visiblement peu concerné. Des avocats qui ne versent aucun élément nouveau au dossier. Des parties plutôt incrédules sur le verdict. Et un avocat général qui, assurant que « tout est connu », ne voit pas comment la cour d'appel pourrait infléchir le jugement du Tribunal de commerce de Marseille. Le procès en deuxième instance de la liquidation judiciaire de l'Union naval Marseille (UNM), hier à Aix-en-Provence, n'a pas vraiment éclairci l'avenir des 130 ex-salariés de la filiale de l'espagnol Boluda.

**« Un bateau à réparer, c'est 3 ou 4 millions »**

Dans les couloirs du palais, l'avocat du comité d'entreprise (CE) de l'UNM ne se faisait guère d'illusions. « Je n'attends rien de cette audience », admet Jean-Luc Guasco avant qu'elle ne débute. « Il faut rester lucide. Il y a une réalité juridique et une réalité économique. Le délai d'appel est trop long. Quel repreneur se risquerait aujourd'hui à sauver l'entreprise alors qu'elle ne tourne plus depuis trois mois ? », s'interroge le conseil de la CGT, qui ne désespérait pas que la liquidation soit transformée en redressement judiciaire, ouvrant ainsi la porte à un éventuel sauvetage. « On reste confiant. Il reste une possibilité et c'est pour ça qu'on a fait le déplacement », déclarait de son côté Patrick Castello, le secrétaire CGT de la réparation navale, sur les bancs de la 6<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel.



Aix-en-Provence, hier matin. Une vingtaine d'ex-salariés de l'UNM a fait le pied de grue devant la cour d'appel.

PHOTO A. MAURI

Devant le président Berger et ses deux assesseurs, les avocats du syndicat et ceux de l'UNM se sont renvoyés les mêmes arguments qu'en première instance. Selon l'autre défenseur des ex-salariés, Fabrice Cirillo, ces derniers seraient tombés dans un piège en bloquant le navire de la SNCM « Le Corse », le 13 février, pour protester contre le recours massif à la sous-traitance de leur direction. « Ils ont fait grève au mauvais moment et Boluda s'est servi de ce prétexte pour se faire hara-kiri », argumente-t-il. Le groupe espagnol se serait alors

déclaré en cessation de paiement, « une politique de la terre brûlée pour éviter qu'un concurrent ne s'installe à Marseille en cas de reprise », affirme l'avocat. Son confrère, Jean-Luc Guasco, a lui tenté de convaincre la cour de la viabilité de l'activité, « les carnets de commande étaient pleins jusqu'en 2011 », en estimant que les 1,1 million d'euros de déficit de l'UNM n'étaient pas rédhibitoires : « un bateau à réparer, c'est 3 ou 4 millions d'euros ».

Une vision que conteste la direction de l'UNM. « Le CE était informé des difficultés de l'entre-

prise depuis le mois de décembre », plaide Michel Dosseto. Les carnets de commande, « ce n'était que des prévisions, il n'y avait rien de concret ». Pour le conseil de la filiale de Boluda, il n'y a donc pas de complot sur la mort de la réparation navale à Marseille. « C'est la CGT qui n'a pas su garder » le repreneur de l'ex-CMR (Compagnie marseillaise de réparation), soutient-il.

## Verdict le 11 juin

S'agissant de la situation financière de l'UNM, l'avocat du liquidateur informe que son client

a raclé les fonds de tiroirs pour recouvrir les créances de l'entreprise avant de parvenir à la conclusion que le passif de 13,8 millions d'euros rendait le « redressement repreneur, Me Semelaigne affirme que la société Eris n'a pas confirmé sa lettre d'intention, l'avocat général précisant que cette candidature n'est pas sérieuse. « C'est une entreprise qui s'intéresse à l'immobilier, à l'hôtellerie. On est loin de la réparation navale », considère-t-il en demandant à la cour de confirmer le jugement du tribunal de commerce. La décision a été mise en délibéré. Verdict le 11 juin.

GEOFFREY DIRAT

## Une décision politique

■ Présent à l'audience, le secrétaire départemental de la CGT affirme qu'il n'y a eu « aucun suivi » du dossier, sous entendu de la part du gouvernement. Selon Serge Staquet, seule une « décision politique » pourrait faire repartir l'activité. Il signale que Bernard Thibault a sollicité le Premier ministre afin qu'il prenne position. « Il lui a proposé une solution intermédiaire. En attendant qu'un repreneur se positionne, la DCN (Direction des constructions navales, un groupement d'intérêt économique détenu à 75 % par l'Etat) pourrait assurer l'intérim. » En coulisses, il y aurait aussi « des choses qui se font », mais sans « noms précis », confie le syndicaliste.

## Social

# Une autre bataille s'engage L'épreuve d'Ingrid



Débriefing sur le parvis de la cour d'appel entre Jean-Luc Guasco et les cégétistes de l'UNM. PHOTO G. DIRAT

Et maintenant ? La question était sur les lèvres de la vingtaine de cégétistes de l'UNM qui s'est rassemblée devant la cour d'appel hier durant l'audience.

« Les dettes s'accumulent et le temps qui passe ne joue pas en votre faveur », leur annonce Jean-Luc Guasco, un brin défaitiste, car convaincu de la volonté des pouvoirs publics de « casser la réparation navale à Marseille au profit des croisiéristes ».

Pour autant, les deux avocats du CE de l'UNM ne comptent pas baisser les bras. Ils vont lancer une nouvelle procédure pour contester la validité des licenciements économiques. Comme pour galvaniser ses troupes, Patrick Castello tente de démontrer haut et fort que ses camarades sont dans leur bon droit. « On fait bien partie du groupe Boluda, leurs avocats n'ont cessé de le répéter aux juges. Ils doivent donc nous proposer un reclassement ou s'engager en faveur de la réindustrialisation du site », affirme le secrétaire CGT de la réparation navale. « Sinon, ils payeront le plan social », ajoute-t-il.

## « Plus qu'une question d'argent »

Selon les deux conseils du syndicat, le groupe espagnol a en effet « l'obligation essentielle » de reclasser ses ex-employés et de tenter de retrouver un repreneur. Plutôt sceptique, Fabrice Cirillo prédit que le dossier « va se résoudre en dommages et intérêts. Désormais, ce n'est plus qu'une question d'argent », considère l'avocat.

G.D.

## Témoignage

# L'épreuve d'Ingrid

À l'issue des plaidoiries, l'ancienne directrice générale de l'Union naval Marseille s'est esquivée par les couloirs souterrains du palais de justice d'Aix. Après le crépitement des flashes des photographes, Ingrid Sanchez ne se sentait pas d'affronter ses ex-employés, regroupés à l'entrée de la cour d'appel avec leurs drapeaux rouges vifs de la CGT.

Elle appréhendait cette audience et confie à la sortie avoir vécu un moment « dur, très dur. Je me suis remémoré les insultes, les bousculades, les crachats, les menaces de mort », témoigne cette Espagnole âgée de 31 ans, les larmes aux yeux.

Au-delà de ses sentiments de circonstance, elle considère « avoir tout fait, même l'impossible, pour continuer à faire vivre l'entreprise. A titre personnel, je me suis investie à fond », observe-t-elle. Selon la jeune femme, il n'y avait « pas de possibilité de reprise. C'est le climat social dans l'entreprise qui a provoqué et précipité la chute. C'était un joli projet. Au-



Visiblement tendue, Ingrid Sanchez appréhendait l'audience.

jour d'hui, c'est un énorme gâchis », déplore l'ex-dirigeante de l'UNM.

## « On verra bien... »

Le verdict du 11 juin prochain, Ingrid Sanchez préfère ne pas y penser. « Mon grand-père m'a appris de ne jamais faire de pari. Alors, on verra bien... », glisse-t-elle avant de prendre la poudre d'escampette par une porte dérobée, entourée de ses deux avocats.

G.D.